

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

23 JUIN 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE POUR LA CONSTRUCTION DU TÉLÉSCOPE
EINSTEIN DANS L'EUREGIO MEUSE-RHIN

DÉPOSÉE PAR M. OLIVIER DE WASSEIGE, MME VALÉRIE BLUGE, MME ANNE-
CATHERINE GOFFINET, MME DIANA NIKOLIC, M. JEAN-PAUL BASTIN, M.
GUILLAUME SOUPART, M. LOÏC JACOB ET M. CHARLES GARDIER

RÉSUMÉ

La région frontalière de la Belgique, des Pays-Bas et de l'Allemagne fait partie des sites candidats pour accueillir le télescope Einstein, un détecteur d'ondes gravitationnelles de troisième génération qui pourrait produire une série de nouvelles découvertes et de percées sur l'univers. La candidature commune entre nos trois pays comporte l'appellation suivante : Eurégio Meuse-Rhin (EMR).

Le projet de télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin représente une opportunité stratégique majeure pour la Communauté française, à la croisée des enjeux scientifiques, de l'enseignement supérieur, de la recherche fondamentale et appliquée, et de la coopération internationale. En s'inscrivant dans une infrastructure de recherche européenne de très haut niveau, la Communauté française peut renforcer durablement son positionnement dans l'excellence académique, attirer des chercheurs internationaux et amplifier le rayonnement de ses universités.

Dans un contexte de compétition internationale, ce projet contribue à l'autonomie stratégique et à la souveraineté scientifique de l'Europe. Soutenir la candidature de l'EMR, c'est investir dans la capacité de la Communauté française à peser dans les grandes dynamiques scientifiques du continent et à former les chercheurs de demain.

Dans ce contexte, la Communauté française doit, au même titre que l'ensemble des niveaux de pouvoir en Belgique, soutenir la candidature de l'EMR.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin.....	5

DÉVELOPPEMENTS

En 1916, Albert Einstein posait, dans le cadre de la théorie de la relativité générale, l'hypothèse de l'existence des ondes gravitationnelles. Il aura fallu près d'un siècle d'avancées scientifiques et technologiques pour en obtenir une première confirmation expérimentale, réalisée en 2015 grâce au LIGO (Laser Interferometer Gravitational-Wave Observatory). Cette découverte majeure, récompensée par le prix Nobel de physique en 2017, a ouvert une nouvelle ère pour l'astronomie et la compréhension de l'univers, en offrant un mode d'observation complémentaire aux instruments traditionnels.

Dans le prolongement de cette avancée, la communauté scientifique internationale s'oriente désormais vers le développement de détecteurs d'ondes gravitationnelles de troisième génération, capables d'accroître considérablement la sensibilité des observations et de générer des découvertes fondamentales. Le projet du télescope Einstein s'inscrit dans cette dynamique. Cette infrastructure de recherche européenne d'envergure ambitieuse de devenir, à l'horizon 2035, le premier dispositif de cette nouvelle génération et de soutenir, sur plusieurs décennies, des travaux scientifiques à fort potentiel de rupture.

Au-delà de ses retombées scientifiques, ce projet présente un intérêt stratégique majeur pour l'enseignement supérieur et la recherche en Communauté française. Les universités de la Communauté française sont directement impliquées dans le consortium qui rassemble plus de 40 universités européennes soutenant le projet. Ce positionnement offre une opportunité exceptionnelle d'intégration dans des réseaux de recherche fondamentale de premier plan, avec des retombées directes sur la formation doctorale, l'attractivité des carrières académiques et le financement de la recherche.

Concernant la Wallonie, celle-ci est directement concernée par le projet de télescope Einstein, dans la mesure où une part substantielle de l'infrastructure, estimée à environ 80 %, pourrait être localisée dans son sous-sol, en particulier sur les territoires de Plombières, Aubel et Welkenraedt.

Bruxelles est également concernée en raison de la présence de plusieurs universités actives dans les domaines scientifiques liés au projet, qui seront pleinement impliquées dans son développement.

La Communauté française, compétente pour l'enseignement supérieur, la recherche scientifique et la coopération internationale (WBI), est dès lors directement concernée, compte tenu de son rôle à l'égard de ces établissements.

Le FNRS a vocation à contribuer à la dynamique scientifique du projet, en soutenant les équipes de recherche impliquées et en apportant la légitimité nécessaire

à l'inscription de la communauté scientifique francophone dans l'effort européen de recherche et développement.

Dans un contexte de concurrence internationale accrue, marqué par un soutien politique et financier déjà affirmé en faveur des sites concurrents, la mobilisation coordonnée de l'ensemble des niveaux de pouvoir nous apparaît essentielle. Des engagements financiers significatifs ont d'ores et déjà été provisionnés par plusieurs partenaires, notamment les Pays-Bas (870 millions d'euros), la Flandre (200 millions d'euros) et la Wallonie (200 millions d'euros), traduisant l'importance stratégique de cette candidature.

Dans la continuité de l'autorité fédérale, de la Région flamande et de la Région wallonne, qui ont formalisé leur soutien à travers l'adoption de résolutions, la présente résolution au Parlement de la Communauté française s'inscrit dans une démarche similaire, afin de témoigner d'un engagement clair et cohérent, et de renforcer la crédibilité de la candidature portée conjointement par les partenaires concernés.

PROPOSITION DE RÉOLUTION VISANT À SOUTENIR LA CANDIDATURE POUR LA CONSTRUCTION DU TÉLESCOPE EINSTEIN DANS L'EUREGIO MEUSE-RHIN

Le Parlement de la Communauté française,

- A. Vu la politique de l'Union européenne en matière d'infrastructures de recherche, mise en œuvre notamment dans le cadre de l'Espace européen de la recherche (ERA) ;
- B. Vu les décisions du Gouvernement de la Communauté française des 21 septembre 2023 et 31 mai 2024 relatives respectivement à la signature de la déclaration d'intention conclue entre les partenaires de l'Euregio Meuse-Rhin (EMR) et à l'approbation de l'addendum à cette déclaration ;
- C. Vu la mise en place d'une Task Force wallonne le 3 juillet 2025, réunissant les forces vives de la région autour de six axes stratégiques, dont l'excellence scientifique et technologique et la diplomatie scientifique ;
- D. Vu la proposition de résolution adoptée le 3 novembre 2025 par la Chambre des représentants du Royaume de Belgique portant soutien au projet de Télescope Einstein ;
- E. Vu la proposition de résolution adoptée le 18 décembre 2025 par le Parlement flamand portant soutien au projet de Télescope Einstein ;
- F. Vu la proposition de résolution adoptée le 17 juin 2026 par le Parlement wallon visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Eurégio Meuse-Rhin ;
- G. Vu la déclaration conjointe du 23 mars 2026 du Royaume de Belgique et du Grand-Duché du Luxembourg lors du Gäichel XIII, affirmant leur soutien au projet du Télescope Einstein ;
- H. Vu les missions de la fondation d'utilité publique Fonds de la Recherche Scientifique-FNRS en matière de financement et de développement de la recherche scientifique en Communauté française ;
- I. Considérant que le Télescope Einstein est un projet scientifique européen de troisième génération, c'est-à-dire reposant sur une nouvelle rupture technologique par rapport aux instruments existants et offrant un saut significatif en termes de capacités scientifiques, dans le domaine de l'étude des ondes gravitationnelles et qu'il permettra d'étudier les lois

fondamentales de la nature, les trous noirs et les premiers instants de l'univers ;

- J. Considérant que ce projet d'observatoire a été inclus le 30 juin 2021 dans la feuille de route des infrastructures de recherche majeures en Europe de l'ESFRI ;
- K. Considérant que les universités francophones (ULiège, UNamur, ULB, UCLouvain et UMons) sont directement concernées par les retombées scientifiques et académiques du projet ;
- L. Considérant que la Belgique, les Pays-Bas et le Land allemand de Rhénanie-du-Nord-Westphalie ont signé en septembre 2023 une déclaration d'intention commune en faveur de la candidature conjointe pour l'implantation du Télescope Einstein dans l'EMR, région des Trois Frontières présentant des caractéristiques géologiques favorables ;
- M. Considérant que le consortium soutenant le projet rassemble plus de 40 universités européennes qui jouent un rôle moteur dans les travaux préparatoires ;
- N. Considérant que l'implantation du projet dans l'Euregio Meuse-Rhin constitue une opportunité exceptionnelle de renforcer le positionnement des universités francophones comme acteurs de référence en physique fondamentale et en astronomie gravitationnelle au niveau européen ;
- O. Considérant que le projet est susceptible de générer des retombées directes sur la formation doctorale, le recrutement de chercheurs internationaux, l'attractivité des carrières académiques et la capacité de la Communauté française à capter des financements de recherche, avec un effet structurant accru en cas d'implantation dans l'Euregio Meuse-Rhin;
- P. Considérant que l'EMR peut se prévaloir d'exemples réussis de coopération trilatérale, tels que le Parc des Trois Pays ;
- Q. Considérant que le FNRS constitue un levier essentiel pour accompagner la participation des équipes de recherche de la Communauté française au projet ;
- R. Considérant que ce projet s'inscrit dans les compétences de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur, de recherche scientifique et de coopération internationale, notamment via Wallonie-Bruxelles International (WBI) ;

- S. Considérant que ce projet constitue un levier exceptionnel pour renforcer les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur de la Communauté française, les centres de recherche et les partenaires transfrontaliers, en cohérence avec les recommandations du rapport Draghi sur la compétitivité européenne ;
- T. Considérant que la Communauté française dispose d'une expérience significative dans les projets de coopération transfrontalière et internationale, notamment via la Grande Région et les partenariats avec l'Union Benelux ;
- U. Considérant que l'accord de gouvernement fédéral belge de janvier 2025 confirmant son soutien au projet ;
- V. Considérant que l'accord de coalition allemand d'avril 2025 mentionne le Télescope Einstein et exprime une orientation favorable à sa réalisation au niveau européen ;
- W. Considérant que la décision finale concernant le site sélectionné pour le projet est attendue en 2027 et que la mobilisation de tous les niveaux de pouvoir est dès lors urgente et nécessaire ;
- X. Considérant la nécessité d'une coopération et d'une action coordonnée de toutes les entités compétentes de la Belgique, dans le respect de leurs compétences respectives ;
- Y. Considérant les votes à l'unanimité dans les parlements BENELUX du 12 juin 2026 et de Wallonie du 17 juin 2026 ;

Demande au Gouvernement de la Communauté française,

1. de confirmer le caractère prioritaire et stratégique de la candidature de l'EMR dans le cadre du projet de Télescope Einstein, au regard de ses implications scientifiques et académiques pour les universités, les hautes écoles de la Communauté française ;
2. de maintenir et renforcer un engagement politique constant en faveur de cette candidature, en coordination étroite avec le Gouvernement wallon, le Gouvernement fédéral et les partenaires allemands et néerlandais ;
3. de favoriser les collaborations interuniversitaires, entre hautes écoles et les synergies avec les partenaires européens en vue de soutenir les universités de la Communauté française dans leur participation au consortium scientifique international du Télescope Einstein ;

4. de promouvoir l'intégration du projet dans les stratégies de formation doctorale et de recrutement de chercheurs, afin de renforcer durablement les capacités de recherche fondamentale de la Communauté française dans les domaines de la physique, de l'astronomie et des technologies associées ;
5. d'intensifier les actions de représentation et de plaider en soutien à la candidature EMR auprès des institutions européennes, notamment via Wallonie-Bruxelles International (WBI), afin d'en consolider la visibilité et la crédibilité ;
6. de veiller à l'articulation cohérente entre les politiques de la Communauté française en matière d'enseignement supérieur et de recherche et les initiatives portées par la Région wallonne dans le cadre de ce projet, afin de garantir la complémentarité et l'efficacité de l'action publique ;
7. de soutenir les initiatives de sensibilisation et de valorisation scientifique auprès des étudiants, des jeunes chercheurs et du grand public, en mettant en avant les enjeux et les opportunités liés au projet du Télescope Einstein ;
8. de réaliser une présentation au Parlement sur l'état d'avancement du dossier et sur l'implication des universités, des hautes écoles et des organismes de recherche de la Communauté française, préalablement au dépôt de la candidature finale ;
9. de soutenir les initiatives visant à développer des programmes pédagogiques et des formations en lien avec le télescope Einstein afin que les élèves des régions puissent se préparer à une possibilité d'avenir dans les domaines des sciences, de la technique et de la physique, et d'éliminer autant que possible les obstacles éventuellement rencontrés par les établissements d'enseignement dans le cadre de la coopération transfrontalière ;
10. d'encourager les coopérations transfrontalières entre les universités, les instituts de recherche et le secteur privé au profit du télescope Einstein, à l'instar du projet Interreg ETCETERA ;

O. de Wasseige

V. Bluge

A.-C. Goffinet

D. Nikolic

J.-P. Bastin

G. Soupart

L. Jacob

C. Gardier